

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
DE TECHNICIEN HOSPITALIER**

**Branche hygiène et sécurité  
Spécialité sécurité des biens et des personnes  
1 poste**

**Procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 12 Avril 2023**

Le jury d'admissibilité du concours externe sur titres de Technicien Hospitalier Branche hygiène et sécurité, spécialité sécurité des biens et des personnes s'est réuni en visioconférence le **12 Avril 2023** en vue de statuer sur l'admissibilité des candidat(e)s à l'issue de l'étude des dossiers.

Etaients présents :

- **Madame Maïlys DE FOURNOUX**, Directrice Adjointe du Département Ressources Humaines, Relations Sociales et Coordination générale des soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Madame Estelle HAGMEYER-RIVOALLAN**, Ingénieur Hospitalier, Responsable du service Environnement aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Madame Nelly THIL**, Ingénieur Hospitalier Sécurité - Environnement au Centre Hospitalier Sainte Catherine Saverne,
- **Monsieur Sébastien MATHIEU**, Technicien Supérieur Hospitalier 1<sup>ère</sup> classe chargé de sécurité incendie et de sûreté aux CHU de Besançon,
- **Monsieur Hervé BIBER**, Professeur à l'IUT de Colmar.

Le jury, arrête la liste d'admissibilité au concours susmentionné ainsi qu'il suit :

NOMS et PRENOMS des candidat(e)s admissibles :  
(ordre alphabétique)

Rodrigue DUHAMEL  
Christophe FELTZ  
Bernard JUNG  
Jérémy KRAEMER  
Gerard ROHFRIETSCH  
Christophe STEINMETZ  
Christian STORCK  
Minh-Trang WIRTZ

## MEMBRES DU JURY

- **Madame Maïlys DE FOURNOUX**, Directrice Adjointe du Département Ressources Humaines, Relations Sociales et Coordination générale des soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,



- **Madame Estelle HAGMEYER-RIVOALLAN**, Ingénieur Hospitalier, Responsable du service Environnement aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,

Absent

- **Madame Nelly THIL**, Ingénieur Hospitalier Sécurité - Environnement au Centre Hospitalier Sainte Catherine Saverne,

VISU



- **Monsieur Sébastien MATHIEU**, Technicien Supérieur Hospitalier 1<sup>ère</sup> classe chargé de sécurité incendie et de sûreté aux CHU de Besançon,

VISU



- **Monsieur Hervé BIBER**, Professeur à l'IUT de Colmar.

Absent

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Strasbourg, le 12 Avril 2023